



CONVENTION DE STAGE 2025

PARTENAIRES

ECOLE DE COMMERCE NICOLAS-BOUVIER	L'ENTREPRISE	LA/LE STAGIAIRE
Rue de Saint-Jean 60 1203 Genève	Raison sociale	Nom _____
Tél. 022.546.22.00	Responsable en entreprise _____	Prénom _____
	Adresse _____	Adresse _____
	Tél. _____	Né(e) le _____
	E-mail _____	Tél. _____
		E-mail _____

1. GENERALITES

La présente convention fait partie intégrante d'une des deux filières de la Formation Commerciale pour Porteurs de Maturité (FCPM) indiquées ci-dessous :

- A. Formation Commerciale pour Porteurs de Maturité menant au Diplôme cantonal d'assistant.e en gestion et en administration
- B. Passerelle HES commerce/Economie d'entreprise (vers la Haute Ecole de Gestion) en vue de l'obtention d'un Bachelor en Economie d'entreprise, International Business Management, Information Science (Information documentaire) ou Informatique de gestion menant à une attestation de stage.

Objectifs

Il s'agit d'un stage d'immersion professionnelle qui doit permettre à la /au stagiaire de se familiariser avec le milieu professionnel. Cette période en entreprise devra notamment permettre la mise en pratique des connaissances et savoir-faire acquis pendant le cours d'introduction organisé par l'école (voir annexe 1, cahier des charges de l'entreprise). Dans le cadre de la filière Formation Commerciale pour Porteurs de Maturité, les élèves sont amenés à rédiger un rapport de stage dont une copie sera remise à l'entreprise.

2. DUREE ET DATES DU STAGE

La durée du stage à effectuer est de **30 semaines** pour les deux filières.

Dates Du 3 février 2025 au 29 août 2025

3. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'ECOLE DE COMMERCE NICOLAS-BOUVIER

Lien Le membre de la direction en charge de la FCPM assure le lien avec le responsable de l'entreprise et avec la personne en stage.

Validation du stage L'école valide le stage dans le cadre de la FCPM sur la base :

1. du certificat de travail remis par l'entreprise
2. du document attestant des compétences professionnelles de l'élève par l'entreprise (voir annexe 2, évaluation des compétences professionnelles de la personne en stage)
3. de l'évaluation du rapport de stage rédigé par l'élève inscrit dans la filière Formation Commerciale pour Porteurs de Maturité.

N.B. Pour un élève effectuant un stage dans le cadre de la filière passerelle et désirant poursuivre ses études à la HEG, le certificat de l'entreprise est mis à disposition de cette Ecole.

Echec En cas d'échec du stage, la direction de l'EC Nicolas-Bouvier décide si celui-ci peut être refait, partiellement ou entièrement.

./.

4. ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Programme	La personne responsable désignée par l'entreprise met sur pied un programme de travail correspondant aux objectifs fixés au point 1 de la présente convention.
Validation du stage	Pour un stage dans le cadre de la filière Formation Commerciale pour Porteurs de Maturité, l'entreprise remet à l'école : <ol style="list-style-type: none">1. la copie du certificat de travail2. le document attestant des compétences professionnelles de la personne en stage (voir annexe 2).
Indemnité	L'entreprise verse à la personne en stage une indemnité de CHF brut * par mois, pendant la durée du stage <i>*L'école invite l'entreprise à verser une indemnité de stage comprise entre CHF 1'500.— et CHF 2'200.— brut par mois.</i>
Assurances	La personne en stage est assurée contre les accidents professionnels et non professionnels par <u>l'assurance-accident de l'entreprise</u> . (La personne en stage doit être assurée contre la maladie auprès de son assurance personnelle).

5. ENGAGEMENT DE LA PERSONNE EN STAGE

La/le stagiaire s'engage à :

- travailler pour l'entreprise de stage
- respecter les normes en vigueur dans l'entreprise (ponctualité, assiduité, confidentialité, secret de fonction, etc.)
- rédiger, conformément aux instructions du cours de rédaction professionnelle et des directives du document "Instruction pour la rédaction du rapport de stage", un rapport de stage circonstancié (uniquement filière Formation Commerciale pour Porteurs de Maturité).

6. RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention de stage peut être résiliée avant le début du stage, durant la formation en école, par la direction de l'EC Nicolas-Bouvier et/ou l'institution de stage si au moins l'un des critères énumérés ci-dessous n'est pas rempli :

- présence régulière en cours
- un maximum de 3 disciplines insuffisantes
- la somme des écarts à 4,0 n'excède pas 2,0

Toute demande doit être établie par écrit et communiquée à la direction de l'EC Nicolas-Bouvier. La décision finale est prise d'un commun accord entre les partenaires.

Il appartient à la direction de l'EC Nicolas-Bouvier de décider si le stage peut être refait partiellement ou entièrement.

7. SIGNATURES

Direction de l'EC Nicolas-Bouvier :	Responsable en entreprise :	Stagiaire :
Signature :	Signature :	Signature :
Genève, le _____	Genève, le _____	Genève, le _____

Cette convention de stage est validée uniquement par la présence des trois signatures.